

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/10/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/10/2018

Délibération n° D-2018-388

Acquisition d'une parcelle Chemin de Chizon -
IO n°18

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Excusés :

Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**Acquisition d'une parcelle Chemin de Chizon -
IO n°18**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre d'un hommage aux résistants fusillés de la seconde guerre mondiale sur le site de Chizon, le Conservatoire de la Résistance et de la Déportation des Deux-Sèvres et des départements limitrophes souhaite faire installer une stèle avec pupitre, sur une parcelle située dans le Chemin de Chizon.

Pour permettre la réalisation de cet ouvrage la collectivité a recherché une parcelle le long du Chemin de Chizon car l'assiette du chemin ne permettait pas l'implantation de ce monument.

Un propriétaire a accepté de céder une petite parcelle issue de sa propriété, et cadastrée section IO n°18 pour une superficie de 45 m².

Après négociation, le prix de cession s'établit, sur la base de 0,50 €/m², à la somme de VINGT DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS (22,50 €). Les frais d'acte et de géomètre resteront à la charge de la collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle IO N°18 pour une superficie de 45 m² au prix de 22,50 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Commune :
NIORT (191)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 10330F
Document vérifié et numéroté le 14/08/2018
A Niort
Par
Géomètre
Signé

PTGC
171 Avenue de PARIS
B.P. 59126
79061 NIORT CEDEX 9
Téléphone : 05 49 09 98 65
ptgc.deux-sevres@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

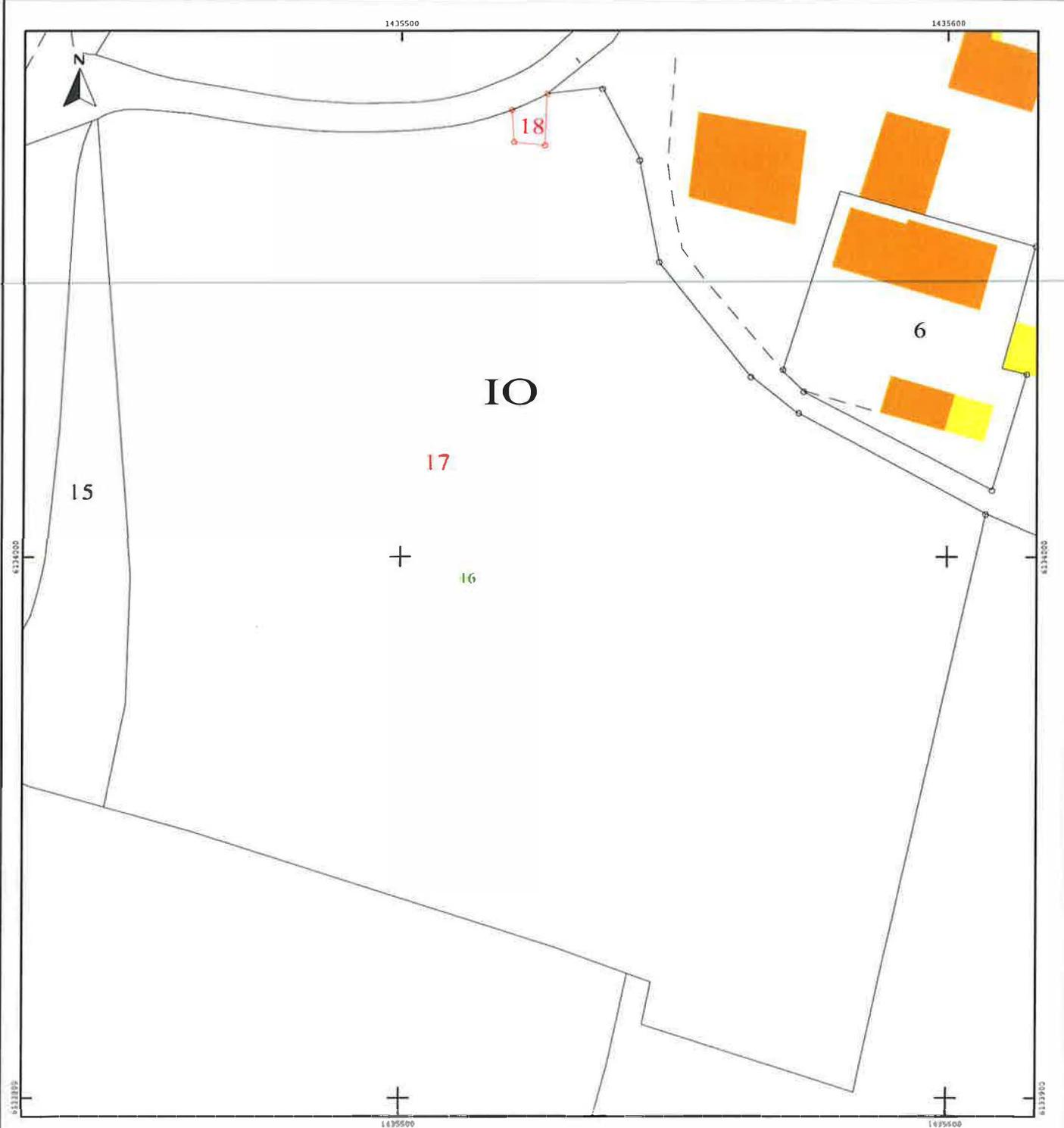
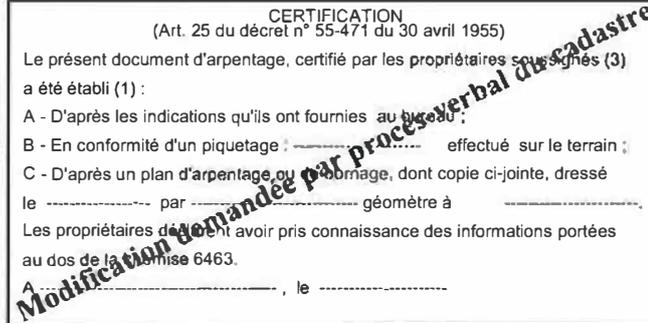
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : IO
Feuille(s) : 000 IO 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 14/08/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par (2)
Réf. : Ni.078.201-181428
Le 26/06/2018

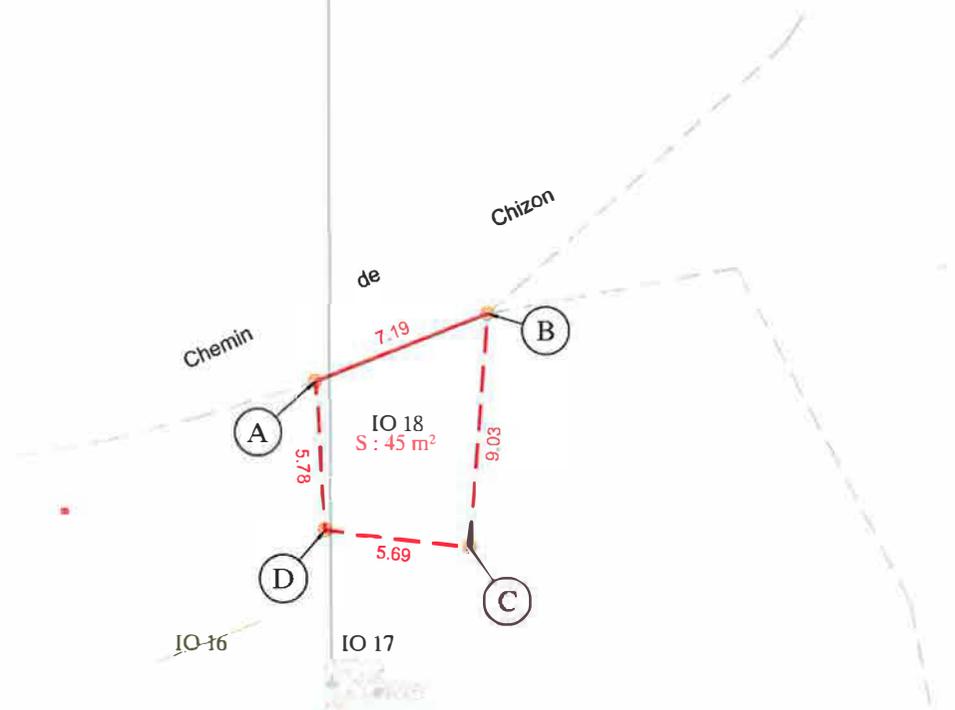
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'abornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires doivent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une requête (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.)





Coordonnées RGF93 93CC47		
MAT	X	Y
A	1435520.41	6134082.55
B	1435527.10	6134085.16
C	1435526.38	6134076.15
D	1435520.73	6134076.78



LEGENDE	
	Borne existante
	Borne nouvelle
	Tige métallique
	Représentation cadastrale non garantie
	Limite de division
	Limite de bornage
	Haie
	Mur mitoyen

AIR & GEO
Aménagement Ingénierie Réalisation
Géomètres-Experts-Fonciers

Résidence JADE
4 Rue Ernest Pérochon - 79000 NIORT
Tél. 05 49 17 24 90 / niort@airegeo.fr

Pour copie conforme